



2021.10.12

PRÉHISTOIRE DE NOTRE CONSTITUTION 2021

Ce propos vient de la réminiscence d'une conversation que j'eus avec un ancien officier allemand parfait francophone, dans une brasserie de Nuremberg en 1969. Il était un réchappé de la retraite de Russie, sous les ordres du général Guderian qu'il adulait. Il me tint à peu près ce propos : « Guderian s'est inspiré des écrits de votre général De Gaulle pour développer nos engins motorisés blindés ; votre Général a dû lire Mein Kampf avant de rédiger votre Constitution » ; il ajouta au fil de la conversation : « Certes, nous abhorrons les juifs, mais vous ne les aimiez guère non plus... »

1939-1940

La France déclare la guerre à l'Allemagne en septembre 1939 et se retranche derrière sa ligne Maginot. L'Allemagne contourne la ligne et nous fout la pâtée vite fait, bien fait. En juin 1940 le gouvernement français de l'époque accepte la défaite et signe l'Armistice au grand soulagement d'une grande partie du peuple français.

Le général De Gaulle n'accepte pas cette reddition et poursuit la guerre au nom de la France libre, avec la complicité de Churchill. Il sera épaulé dans son combat par les résistants mobilisés par l'appel du 18 juin 1940.



1940

Le Maréchal Pétain, chef du dernier gouvernement de la IIIème République, signataire de l'armistice, catholique monarchiste, prend le pouvoir et s'auto proclame Président. Il en profite illico pour trucider la République qui devient État. Son antisémitisme et son anticommunisme, partagés par Hitler et Rome, le poussent dans un collaborationnisme actif. La grande majorité du peuple français lui est reconnaissante de son humanisme. Il demeure l'homme qui a tenté d'épargner la vie des soldats à Verdun. En 1940, le peuple lui sait gré d'avoir mis un terme à la « drôle de guerre » ; il sera pétainiste de cœur et collaborateur par ignorance. En participant aux rafles des juifs, la France officielle ne se couvrira pas de gloire.

1945

Le temps passe, les Forces Françaises Libres (FFL) ont acquis leurs lettres de noblesse sur les champs de bataille extérieurs et les Forces Françaises de l'Intérieur ont espionné efficacement l'ennemi ; la France libère la France aux côtés des vainqueurs. Quant à Charles De Gaulle, vénéré, courageux, stratège politique hors normes, il apparaît à juste titre comme le sauveur de la France .

Charles de Gaulle

Si le général allemand Guderian reconnaît s'être inspiré de De Gaulle (Vers l'Armée de métier) pour élaborer sa stratégie militaire, ce dernier a lu Mein Kampf et en a tiré les leçons de l'histoire qui le conduiront à un antiparlementarisme et à la nécessité d'une structure gouvernementale très forte basée sur un homme, seul responsable, choisi par la Nation : un Guide.

En 1946, dans le discours de Bayeux, il expose clairement ses vues qui vont structurer la Constitution de la Vème République de 1958, qu'il peaufinera en 1962. La comparaison des organigrammes de la République de Weimar, à partir de laquelle Hitler a accédé légalement au pouvoir, et de notre Vème République installée par le Général est pour le moins troublante.

De Gaulle partageait avec Hitler trois convictions politiques fondamentales relevées dans Mein Kampf.

- Le parlementarisme est un système délétère pour une nation.
Notre parlementarisme démocratique actuel ne cherche nullement à recruter une assemblée de sages, mais bien plutôt à rassembler une troupe de zéros intellectuels, dont la conduite, dans une direction déterminée, sera d'autant plus facile que chaque élément en est plus borné. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut faire une « politique de partis » dans le mauvais sens actuel de cette expression. Mais c'est aussi le seul moyen à employer pour que celui qui tire les ficelles puisse rester prudemment en arrière, sans être jamais amené à prendre de responsabilités. De la sorte, toute décision néfaste au pays ne sera pas mise sur le compte d'un coquin connu de chacun, mais sur les épaules de tout un parti. Mein Kampf.
- Le peuple est incapable de se gérer lui-même du fait de la médiocrité de ses connaissances.
La société peut se classer en trois groupes dont l'un, le plus important, est celui de la masse des gens crédules qui croient tout ce qu'ils :
 - **Lisent**, d'où l'importance des journaux,
 - **Voient**, d'où l'importance des affiches,*Entendent, d'où l'importance des meetings et des discours qui les galvanisent. Le peuple actif a besoin de bien-être, d'hygiène, d'idéal, de sentiment d'appartenance. Mein Kampf.*
- Un pays doit être guidé par un exécutif puissant sous la houlette d'un seul homme.
Enfin et surtout, il pense qu'un homme choisi démocratiquement doit être seul responsable des décisions mais qu'il doit en répondre sur ses biens et sur sa vie. Cet homme doit être un génie et le génie est un don inné. Mein Kampf

Modification de la Constitution en 1962

En 1962 le Président de la République propose que l'article 6 de la Constitution, qui détermine les modalités d'élection du Président de la République, soit modifié pour que ce dernier soit élu, non pas par le Parlement, mais directement par le peuple. Il veut en outre que ce changement radical ne soit pas validé par le Parlement comme le veut la Constitution, mais par le peuple lui-même. Cet « en outre » était fondamental pour Charles de Gaulle qui savait qu'il n'aurait pas l'adhésion des 3/5 du Parlement. Il imposa ce référendum anticonstitutionnel malgré la désapprobation au projet des présidents de L'Assemblée et du Sénat, du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel ; le président du Sénat dénonça la forfaiture du Président et demanda sa destitution, En vain le Conseil

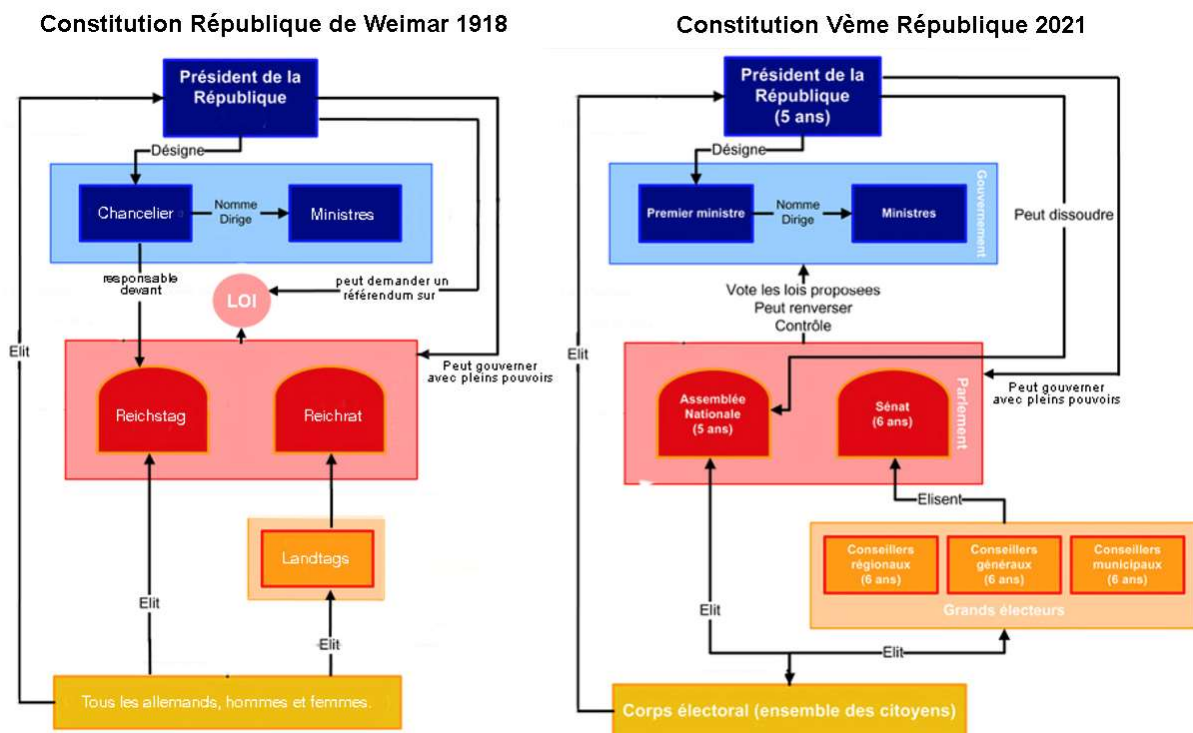
constitutionnel frileux, se déclara incompetent. La modification fut actée. La Vème république était dès lors très voisine de la République de Weimar. Coïncidence ? En 1965, Charles de Gaulle accédait à une présidence « au-dessus des partis » En 1969 il démissionnait, laissant la place aux futurs chefs de partis systématiquement minoritaires au premier tour de la présidentielle.

Comparaison des constitutions de Weimar et de notre V^{ème}

Il apparait que notre Général ait voulu instaurer en 1962, avec 4 décennies de retard, une Constitution conforme à celle de Weimar (qui a permis à Hitler de prendre le pouvoir), avec, bien entendu, l'objectif humaniste de relancer la France :

- Inamovibilité et irresponsabilité du Président
- Possibilité pour le Président d'accéder aux « Pleins pouvoirs » (art.48 en Allemagne, art. 16 en France).

La constitution de Weimar avait conduit à la prise de pouvoir par Hitler en 1932 ; notre Constitution de 1962 fera chuter De Gaulle en 1969. La raison ? l'un avait un puissant parti pour lui, l'autre, de puissants partis contre lui.



2022 Où en est-on ?

- Notre vieille Constitution, imaginée en 1946, a aujourd'hui trois quarts de siècle. Depuis sa mise en œuvre, ses gardiens suprêmes successifs l'ont violée sans que le Conseil Constitutionnel n'y voie rien à redire.
- Le système d'élection présidentielle uninominal à deux tours a conduit à l'élection d'un chef de parti, ou d'un représentant de parti plus ou moins représentatif, ne satisfaisant au mieux qu'un quart des votants.
- Les partis éliminés n'ont d'autre objectif que de faire chuter le parti au pouvoir sans la moindre prise en compte de l'intérêt général.

- Le parti au pouvoir est entravé par l'opinion publique et la rue, ce qui lui interdit de prendre des décisions nécessaires mais impopulaires (le problème des retraites par exemple).
- Le parti au pouvoir est aussi entravé par les marchandages pré-électorales pour obtenir une majorité artificielle.
- La politique gouvernementale est donc un pilotage à court terme.
- Les candidats au pouvoir qui se sont déclarés à ce jour me désespèrent ; pas un ne fait de propositions cohérentes, elles ne sont que flatteries électoralistes à ras les pâquerettes : « si je suis élu, je double le salaire des profs, si je suis élu je limite la vitesse à 110, si je suis élu... »

En France les verbes
PARLER et **MENTIR**
 ont été réunis en un
 lieu: le **PARLEMENT**.
 Les gens qui y font
 des lois pour faire **TAIRE**
 le peuple sont appelés
 les **PARLEMENTAIRES**

Nous allons donc élire pour 5 ans un Président de la République constitutionnellement irresponsable, champion d'un parti politique, assisté d'un chef de gouvernement chargé d'endosser la responsabilité.

Cette situation ubuesque, de mon point de vue, conduit à deux élections concomitantes pour une même élection.

Il n'en demeure pas moins que l'idée de la notion « au-dessus des partis » me paraît digne de réflexion. Mais être « au-dessus des partis » implique de ne pas en être issu. « Vaste programme ! » aurait dit qui vous savez.

Pour ma part, citoyen affligé de l'incapacité de choisir un parti politique, il me semble qu'il serait bon, d'en un premier temps, d'élire un Président qui proposerait quatre modifications de notre Constitution.

- Actualiser notre Constitution pour recaler les articles existants aux réalités du moment.
- Abroger l'article 6 et reprendre l'ancien : élection par le Parlement du Président de la République pour 7 ans.
- Abroger l'article 67 qui porte sur l'irresponsabilité présidentielle.
- Réviser la composition et la responsabilité du Conseil Constitutionnel.

Je vais donc être attentif aux programmes des candidats.

Nota

Si les faits relatés me semblent incontestables, mon interprétation appelle certainement des critiques qui me seraient utiles de connaître pour affiner mes critères de choix...